

## **ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 8 mai 2017, a adopté le règlement suivant :

**RCA2617-002      Règlement autorisant un emprunt de 2 700 000 \$ pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments**

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 29 août 2017.

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour, conformément à la loi et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 19 septembre 2017.

---

Véronique Bélanger  
Secrétaire d'arrondissement substitut